

**2B AUTOMOTIVE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 200.000 euros**  
**Siège social : ZAC des Saules, 90400 BOTANS**  
**RCS BELFORT 877 649 699**

\*\*\*

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE LA PRÉSIDENTE**  
**DU 31 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,  
Le trente et un octobre,  
Par voie électronique,

La société **GROUPE 2L LOGISTICS**, Société par actions simplifiée au capital de 6.827.757 euros, dont le siège social est 881 Rue Division Leclerc - 88800 VITTEL, immatriculée au RCS EPINAL sous le numéro 844 762 898, représentée par sa Présidente, la société 2L LOGISTICS, elle-même représentée par sa Présidente, la société 2L INVEST, elle-même représentée par son Président, **Monsieur Laurent LEMOND**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ainsi qu'il le déclare,

agissant en qualité de Présidente de la société **2B AUTOMOTIVE** sus-désignée, a pris la décision suivante se rapportant à l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

- Révocation du mandat social de **Monsieur Joël BOUCARD**, Directeur Général.

\*\*\*

La Présidente rappelle que conformément aux articles L.227-5 et suivants du Code de commerce, les modalités de désignation et de révocation du Directeur Général sont régies par les statuts de la société. Selon les dispositions de l'article 15-3 des statuts, la révocation du Directeur Général peut être décidée par décision de la Présidente.

La Présidente rappelle également que Monsieur Joël BOUCARD, Directeur Général de la société 2B AUTOMOTIVE, a été nommé suivant décision de la Présidente en date du 2 janvier 2023, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L.227-5 du Code de commerce et de l'article 15-3 des statuts, la révocation peut se faire librement, sans préavis ni indemnité.

\*\*\*

Ceci étant rappelé, la Présidente, décide, conformément aux dispositions de l'article L.227-5 du Code de commerce et de l'article 15-3 des statuts de la société, de révoquer le mandat de :

**Monsieur Joël BOUCARD de ses fonctions de Directeur Général,**  
**et ce, à compter de ce jour.**

Cette révocation n'ouvre droit à aucune indemnité conformément aux statuts.

Cette décision est prise conformément à la souplesse accordée par les statuts de la société, qui ne prévoient aucune condition particulière pour cette révocation.

<sup>DS</sup>  
U

Toutefois, la Présidente rappelle qu'elle a exposé, préalablement, à Monsieur Joël BOUCARD, les motifs ayant conduit à envisager sa révocation et ce dernier a été en mesure de présenter ses observations dans un entretien en date du 23 octobre 2025.

La notification de cette révocation sera envoyée à **Monsieur Joël BOUCARD** par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais.

La Présidente confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente

Le présent document est signé électroniquement par le biais du service « DocuSign ». Le signataire déclare reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service «DocuSign».

**La Présidente,  
La société GROUPE 2L LOGISTICS  
Représentée par la société 2L LOGISTICS, Présidente,  
Elle-même représentée par la société 2L INVEST, Présidente,  
Elle-même représentée par Monsieur Laurent LEMOND, Président.**

DocuSigned by:  
  
38BA84DD5C72408...